

résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

SÉANCE ORDINAIRE DE LA RÉGIE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX DE LA VALLÉE DU RICHELIEU, TENUE LE 26 JUIN 2024, À 19 HEURES, AU 300 RUE BRUNET À MONT- SAINT-HILAIRE.

Étaient présents :

Madame Isabelle Thibeault, présidente et conseillère de Mont-Saint-Hilaire
Madame Louise Allie, première vice-présidente et conseillère de Belœil
Monsieur Frédéric Lavoie, deuxième vice-président et conseiller de McMasterville
Monsieur Martin Dubreuil, conseiller de Belœil
Monsieur David Morin, conseiller de Mont-Saint-Hilaire
Monsieur Jacques Portelance, conseiller d'Otterburn Park
Madame Natacha Thibault, conseillère d'Otterburn Park

Était absent :

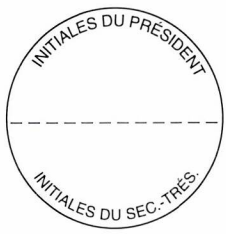
Monsieur Jean-Guy Lévesque, conseiller de McMasterville

Étaient également présents :

Monsieur Jacques Drouin, secrétaire-trésorier de la R.A.E.V.R.
Monsieur Benoit Aubertin, directeur technique de la R.A.E.V.R.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 20 mars 2024
4. Correspondance
5. Bordereau des déboursés
6. Adoption — Règlement numéro 2024-01 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires déléguant à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie et abrogeant le règlement 2016-02
7. Adoption — Règlement numéro 2024-02 sur la gestion contractuelle
8. Politique d'approvisionnement
9. Achat d'un camion fourgon
10. États des résultats techniques — avril et mai 2024
11. Divers
12. Interventions de l'assistance
13. Clôture de la séance



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la présidente, ayant constaté à 19 heures 5 minutes que le quorum était atteint, ouvre la séance.

24-20

POINT 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Martin Dubreuil
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit et est adopté, tel que déposé par le secrétaire-trésorier en y ajoutant le point suivant :

11.1 Modification du calcul servant à établir les quotes-parts annuelles de la Régie

ADOPTÉE

24-21

POINT 3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 MAI 2024

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 15 mai 2024 soit et est adopté, tel que rédigé par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

POINT 4. CORRESPONDANCE

24-016 09-05-24 Avis de jugement pour le dossier FERME ST-CHARLES INC. contre VILLE DE MONT-SAINT-HILAIRE, rejetant la demande de Ferme St-Charles inc. pour obtenir des droits de propriété sur des lots acquis par la ville de Mont-Saint-Hilaire en 2022.

24-017 16-05-24 Courriel de MADAME MARIE-CHRISTINE BEAUDRY, agente administrative, VILLE DE McMASTERVILLE, nous transmettant la résolution numéro 2024-139 acceptant les états financiers 2023 de la Régie tels que déposés lors de la séance ordinaire du 20 mars 2024.

24-22

POINT 5. BORDEREAU DES DÉBOURSÉS

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Madame Louise Allie

ET RÉSOLU QUE le bordereau des déboursés numéro 24-04, du chèque numéro 1332 au chèque numéro 1340, du déboursé numéro 202400275 au déboursé numéro 202400345 pour un montant total de 727 097,65 \$, soit et est adopté tel que présenté par le secrétaire-trésorier.

ADOPTÉE

24-23

POINT 6. ADOPTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-01 - DÉCRÉTANT LES RÈGLES DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES DÉLÉGUANT À CERTAINS FONCTIONNAIRES LE POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS AU NOM DE LA RÉGIE ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2016-02

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;



résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur David Morin
APPUYÉ PAR Monsieur Martin Dubreuil

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2024-01 intitulé « Règlement décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et de délégation à certains fonctionnaires le pouvoir d'autoriser des dépenses et abrogeant le règlement 2016-02 ».

ADOPTÉE

24-24

POINT 7. RÈGLEMENT NUMÉRO 2024-02 - RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

ATTENDU QU'une copie de ce règlement a été remise à chaque membre du conseil au plus tard quarante-huit heures avant la présente séance et que tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Natacha Thibault
APPUYÉ PAR Monsieur Jacques Portelance

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte le règlement numéro 2024-02 intitulé « Règlement sur la gestion contractuelle »

ADOPTÉE

24-25

POINT 8. POLITIQUE D'APPROVISIONNEMENT

ATTENDU QU'en vertu de l'article 573.3.1.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil de la Régie doit adopter un règlement sur la gestion contractuelle;

ATTENDU QU'une politique d'approvisionnement a été élaboré en support au règlement sur la gestion contractuelle obligatoire par la loi;

ATTENDU QUE les membres du conseil ont pris connaissance de la politique d'approvisionnement, datée du 15 mai 2024, et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Jacques Portelance
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU QUE ce conseil adopte la politique d'approvisionnement datée du 15 mai 2024 tel qu'annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

24-26

POINT 9. ACHAT D'UN CAMION FOURGON

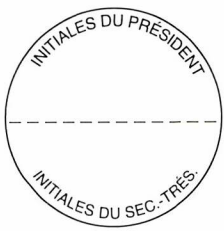
IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie

QUE le conseil accorde le contrat à Ostiguy Ford inc., pour la fourniture d'un camion fourgon Ford E-Transit 2023 T-350 toit moyen 148 po d'une somme de 76 388,20 \$ taxes incluses.

QUE cette somme est payable à même le fonds de roulement;

QUE le remboursement du fonds se réalise sur une période de 5 ans.

ADOPTÉE



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal de la Régie d'assainissement des eaux de la Vallée du Richelieu

POINT 10. ÉTAT DES RÉSULTATS TECHNIQUES — AVRIL ET MAI 2024

Le conseil d'administration prend acte du tableau des résultats techniques pour les mois d'avril et mai 2024. Les résultats indiquent que toutes les normes environnementales de rejets ont été respectées pour les mois d'avril et mai.

POINT 11. DIVERS

24-27

11.1 MODIFICATION DU CALCUL SERVANT À ÉTABLIR LES QUOTES-PARTS ANNUELLES DE LA RÉGIE

ATTENDU QUE la méthode de calcul actuel du budget, en fonction des 4 dernières campagnes de mesures de débit, a pour conséquence de générer des fluctuations importantes au budget des villes membres de la Régie d'une année à l'autre;

ATTENDU le rapport de l'administrateur du 25 juin 2024 à l'égard de la méthode de calcul du budget, lequel propose d'établir le calcul en fonction des 6 dernières campagnes de mesure de débit;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Frédéric Lavoie
APPUYÉ PAR Monsieur David Morin

ET RÉSOLU

QUE le conseil d'administration modifie le calcul servant à établir les quotes-parts annuelles du budget en fonction des 6 dernières campagnes de mesures de débit

QUE ce nouveau calcul soit applicable à l'établissement des quotes-parts annuelles pour l'année budgétaire 2025.

ADOPTÉE

POINT 12. INTERVENTION DE L'ASSISTANCE

Aucune intervention de l'assistance.

24-28

POINT 13. CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Louise Allie
APPUYÉ PAR Madame Natacha Thibault

ET RÉSOLU QUE la séance soit et est close, tous les points à l'ordre du jour ayant été épuisés.

ADOPTÉE

Il est 19 heures 18 minutes.

Jacques Drouin, ing.
Secrétaire-trésorier

Isabelle Thibeault
Présidente